



## ENTREPOSAGE DES PESTICIDES

### *Introduction*

Les présentes directives sur l'entreposage des pesticides s'adressent aux producteurs de bleuets qui achètent et appliquent des pesticides pour leur usage personnel seulement. La Loi et le Règlement sur le contrôle des pesticides<sup>1,2</sup> renferment les lignes directrices s'adressant aux producteurs qui font des pulvérisations à forfait ou qui vendent des pesticides. Les distributeurs de pesticides doivent aussi consulter L'Association pour les normes d'entreposage des produits agrochimiques<sup>3</sup>.

Les producteurs qui entreposent des pesticides achetés pour leur propre usage ne sont assujettis qu'à trois règlements : l'entrepôt de pesticides doit être sécuritaire, hors d'atteinte des personnes et des animaux et éloigné des réserves d'aliments. De plus, un panneau avertisseur doit être placé sur l'entrepôt. Toutefois, on recommande fortement aux producteurs de dépasser ces normes minimales afin de prévenir les accidents et de ne pas être tenus responsables de dommages environnementaux qui pourraient découler d'un entreposage inadéquat. Une façon de minimiser les responsabilités associées avec l'entreposage de pesticides à long terme consiste à acheter seulement les quantités nécessaires pour la saison en cours. Toutefois, même avec la meilleure planification, on peut se retrouver avec un surplus de pesticides qu'il faut entreposer à la fin de la saison. Le choix et la conception d'un entrepôt à pesticides doivent être fondés sur quelques grands facteurs.

### *Empêcher l'accès aux pesticides*

Le tiers des empoisonnements annuels par les pesticides sont enregistrés chez des enfants de moins de dix ans. La précaution la plus élémentaire consiste donc à s'assurer que l'entrepôt à pesticides peut être fermé à clé et que l'accès est réservé aux personnes autorisées. Un panneau avertisseur doit être placé sur l'entrepôt pour signaler la présence de produits chimiques dangereux et indiquer que l'accès est réservé aux personnes autorisées.

### *Prévenir toute exposition aux pesticides*

Durant l'entreposage, tous les contenants de pesticides laissent échapper dans l'air de petites quantités de produits chimiques. Il importe donc de ne pas entreposer de pesticides aux endroits où les personnes vivent et travaillent, dans les bâtiments réservés aux animaux et dans les lieux d'entreposage de denrées et de provendes. Lorsqu'il faut conserver des pesticides dans un bâtiment qui abrite des personnes ou des animaux, la zone d'entreposage doit être parfaitement fermée et isolée du reste du bâtiment, et on doit l'aérer avec l'air extérieur au moyen de ventilateurs ou de prises d'air. L'équipement de sécurité (respirateurs, gants, bottes) doit être placé ailleurs que dans l'entrepôt. Pour nettoyer une fuite ou un déversement de produits

## Feuillet de renseignements sur le bleuet sauvage C.1.4.0

chimiques il faut porter un respirateur et tous les vêtements protecteurs nécessaires. Les personnes qui manipulent des pesticides concentrés doivent avoir facilement accès à du savon et à de l'eau pour se laver et se rincer les yeux.

### **Minimiser le risque de dommage à l'environnement**

L'environnement peut être gravement atteint quand une fuite ou un déversement de pesticides contamine un puits, un fossé, un cours d'eau ou un étang situé à proximité. Il y a également risque de contamination du sol et du bâtiment où les pesticides sont entreposés. Lorsqu'un incendie se déclare, la fumée toxique contamine les zones qui sont beaucoup exposées. L'eau utilisée pour éteindre le feu est contaminée par les pesticides et peut altérer l'environnement si elle parvient à une source d'eau. Les bâtiments spécialement conçus pour entreposer des pesticides ont un plancher en béton étanche qui retient les déversements. Lorsqu'on entrepose de petites quantités de pesticides, on s'assure que l'armoire utilisée peut retenir les pesticides liquides en cas de fuite. On choisit la zone d'entreposage en tenant compte des risques d'incendie, d'inondation, de fuite ou de grave déversement, c'est-à-dire en optant pour l'endroit où ces risques sont le moins élevés possibles. L'entrepôt doit être situé en aval et sous le vent par rapport à des zones sensibles comme les habitations. On s'assure que les eaux de ruissellement ou de drainage provenant de l'entrepôt ne peuvent atteindre les sources d'eau.

Il importe d'avoir dans l'entrepôt un grand sac de matière absorbante, afin de pouvoir nettoyer rapidement les déversements de pesticides liquides. La litière de chat est un produit efficace et peu coûteux qui peut servir à cette fin. On recommande aussi de placer un extincteur facilement accessible dans cette zone. Lorsqu'on juge qu'un déversement peut causer des dommages à l'environnement, il faut avertir immédiatement le Centre d'intervention régional (1-800-565-1633). Afficher près de l'entrepôt ce numéro de téléphone et ceux du service d'incendie local, du service ambulancier et de l'hôpital le plus proche de la zone d'entreposage.

### **Préserver la durée de vie utile des pesticides entreposés**

Les pesticides doivent être entreposés dans un lieu sec où la température se situe entre 5 et 37 °C durant toute l'année. De nombreux pesticides perdent leur efficacité plus rapidement lorsqu'ils sont exposés à des températures plus élevées, et les basses températures peuvent détériorer les préparations liquides ou faire éclater le contenant lorsque le liquide gèle.

Les herbicides ne doivent pas être entreposés au même endroit que d'autres pesticides comme les fongicides et les insecticides. Une culture en croissance peut être endommagée par une application accidentelle d'herbicide. Certains herbicides, comme le 2,4-D et le Banvel, sont actifs à des taux si bas que même la plus petite quantité de produit qui s'échappe du contenant peut altérer d'autres pesticides gardés dans le même local. Lorsque ces deux herbicides doivent être entreposés avec d'autres pesticides, il faut mettre les contenants dans trois sacs de plastique résistant et fermer les sacs hermétiquement.

### **Choix de l'entrepôt adéquat**

Il est possible de se procurer des plans d'entrepôt auprès d'Agriculture et Agroalimentaire

**Agriculture, Aquaculture et Pêches**

## Feuillet de renseignements sur le bleuet sauvage C.1.4.0

Canada<sup>4</sup>. Ces plans permettent de construire des entrepôts chauffés et ventilés de 9 à 23 mètres carrés qui sont conçus pour retenir les déversements et offrir d'excellentes conditions pour l'entreposage des pesticides. Ces entrepôts réduisent au minimum les risques d'accident, et l'on recommande aux producteurs de construire ce genre de bâtiment. Il est peu probable que les solutions de rechange répondent à toutes les directives recommandées pour l'entreposage, et le producteur doit s'efforcer de rendre le local le plus sécuritaire possible et assumer la responsabilité de dégâts qui pourraient survenir à cause d'un entrepôt inadéquat.

### **Modification d'un bâtiment existant pour l'entreposage des pesticides**

Il arrive qu'on puisse transformer en entrepôt un petit bâtiment existant. Le bâtiment doit être sec et muni de ventilateurs ou de prises d'air pour évacuer les émanations des produits chimiques. Lorsqu'on utilise un ventilateur, il vaut mieux placer l'interrupteur à l'extérieur du bâtiment afin de pouvoir le mettre en marche avant d'entrer dans l'entrepôt. Construire des étagères pour ne pas entreposer les contenants de pesticides directement sur le plancher. Dans la mesure du possible, recouvrir les murs extérieurs et intérieurs avec un matériau non combustible comme de la tôle. Lorsqu'on installe des étagères métalliques ou un plancher à armature métallique, il faut les munir d'une mise à la terre pour réduire le risque d'incendie causé par la foudre. On prévient les fuites de pesticides liquides en plaçant les contenants dans des bacs de plastique sur les étagères. Les planchers en béton doivent être étanchés avec un produit scellant pénétrant époxydique. Les drains de plancher doivent être scellés hermétiquement.

Il est possible, quoique moins souhaitable, d'entreposer des pesticides dans un grand bâtiment où travaillent des personnes, car ces dernières peuvent être exposées aux produits chimiques qui se dégagent des contenants. En cas d'incendie, tout le bâtiment est contaminé par la fumée et l'eau qui entrent en contact avec les pesticides. Dans ces conditions, il faut construire un mur pour séparer le lieu d'entreposage du reste du bâtiment et munir ce local de bouches de ventilation vers l'extérieur. L'installation de parois en plastique et le calfeutrage empêchent la propagation de l'air de l'entrepôt dans le reste du bâtiment. Il vaut mieux placer la porte de l'entrepôt sur le mur extérieur du bâtiment. Tous les entrepôts doivent être fermés à clé et porter l'inscription suivante : **DANGER, ENTREPÔT DE PRODUITS CHIMIQUES, PERSONNES AUTORISÉES SEULEMENT.**

D'autres modifications peuvent s'avérer nécessaires pour conserver en hiver des pesticides qui exigent une température supérieure au point de congélation. L'isolation et le chauffage de tout le bâtiment constituent une solution possible mais coûteuse lorsqu'on entrepose qu'une petite quantité de pesticides liquides. Les réchauds à flamme nue ne conviennent pas pour l'entreposage des pesticides. Un congélateur désaffecté peut convenir si on le muni d'ampoules électriques pour fournir la chaleur et d'un thermostat pour régulariser la température<sup>5</sup>. On peut acheter des armoires conçues pour l'entreposage des produits chimiques, mais elles sont coûteuses et pas beaucoup plus efficaces que les entrepôts aménagés sur place.

### **Bonnes méthodes d'entreposage**

Entreposer les pesticides dans leur contenant d'origine correctement étiqueté. Inscrive la date d'achat d'un nouveau pesticide sur le contenant, car de nombreux produits perdent une grande

## Feuille de renseignements sur le bleuet sauvage C.1.4.0

partie de leur efficacité après un entreposage de plusieurs années. Inspecter régulièrement l'entrepôt pour détecter les fuites et les déversements éventuels. Ne pas fumer dans l'entrepôt, car certaines préparations liquides peuvent dégager des gaz inflammables. La manipulation et l'application des pesticides doivent être réservées aux personnes qui détiennent une autorisation d'applicateur de pesticides valide au Nouveau-Brunswick (classe II au moins).

### Informations supplémentaires:

- 1 [La gestion des pesticides et leurs applications au Nouveau-Brunswick.](#) Ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick, Section des pesticides, C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1.
- 2 [Loi sur le contrôle des pesticides.](#) Ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick, Section des pesticides, C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1.
- 3 [L'Association pour les normes d'entreposage des produits agrochimiques.](#) Directeur général de l'ANEPA, CropLife Canada 21, Four Seasons Place, pièce 627, Toronto, Ontario M9B 6J6
- 4 [Entreposage des pesticides.](#) Agriculture et Agroalimentaire Canada 1341, chemin Baseline, Ottawa, Ontario K1A 0C5
- 5 Liquid Pesticides - Economical Winter Storage. Ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick
- 6 [Manuel de formation sur l'utilisation des pesticides - Base d'Applicateur.](#) Ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick, Section des pesticides, C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1